

Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES 01/2021  
12 juillet 2021**

## **REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES EN VISIOCONFERENCE - 23 juin 2021**

### Références :

- A. LC de l'OHI 26/2018 du 5 avril – *Adoption d'une nouvelle résolution de l'OHI sur la procédure d'examen des états financiers annuels ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante.*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances, règle 2
- C. Résolution de l'OHI 02/2018
- D. Décision 24.c de la 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée de l'OHI
- E. Projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2020 (Finances)
- F. Rapport de PWC – commissaire aux comptes indépendant – du 4 juin 2021
- G. LCC 02/2021 du 30 avril 2021 – *Rapport annuel de l'OHI pour 2020 et approbation du rapport financier pour 2020*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la règle 2 des Règles de procédure de la Commission des finances, la réunion du comité restreint de la Commission des finances (FCO) s'est tenue par visioconférence le 23 juin 2021. La réunion était présidée par la présidente de la Commission des finances, Mme *Isabelle Rosabrunetto* (Monaco). Ont participé à la réunion le Dr Geneviève Bèchard, présidente du Conseil de l'OHI ; le Dr Mathias Jonas, Secrétaire général ; les Directeurs Abri Kampfer et Liugi Sinapi ; Mme Ghislaine Fauchois, responsable des finances et de l'administration et le commissaire aux comptes, Mme Alexia Garcia, représentant Price Waterhouse Cooper.

### **Rapport financier annuel pour 2020**

2. Le rapport financier annuel pour 2020 tel que soumis par le Secrétariat (cf. référence E) aux fins d'approbation aux membres du Conseil conjointement avec le rapport tardif du commissaire aux comptes (cf. référence F) ont été examinés par les participants et acceptés sans autres commentaires.

3. Le Secrétaire général a présenté les états financiers vérifiés, qui indiquent un résultat positif pour 2020 de 349 883,38 € et un excédent budgétaire effectif de 346 000 €. Il a expliqué les conditions générales de travail avec un budget qui s'accumule sur l'exercice financier, sur la base des contributions des nouveaux Etats membres et de la situation des Etats membres qui sont en retard dans leurs paiements.

## **Résultats de l'audit pour le rapport financier annuel pour 2020**

4. Mme Garcia a réaffirmé oralement l'opinion de Price Waterhouse Cooper (PWC) telle qu'exprimée dans le rapport, à savoir que les états financiers de l'OHI donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, du bilan de l'Organisation au 31 décembre 2020 et de son compte de profits et pertes pour l'exercice clos, conformément aux principes comptables retenus et publiés.

## **Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent de 2020**

5. Le Secrétaire général considère que l'accroissement du passif du fonds de retraite interne (FRI) justifie un soutien additionnel, en sus des contributions annuelles ordinaires, étant donné que les intérêts cumulés par les comptes de placement actuels sont à un niveau historiquement bas et ne couvrent pas le taux d'inflation.

6. Au vu de l'impact économique et financier de la pandémie de COVID 19, le Secrétaire général recommande de conserver une partie de l'excédent budgétaire dans un fonds de réserve supplémentaire.

7. Il est jugé prudent d'investir dans la numérisation des normes de l'OHI ainsi que des services du Secrétariat afin de créer une capacité technique pour le développement, la fourniture et les essais à venir des services de données S-1xx et il est recommandé de conserver une partie de l'excédent budgétaire dans le fonds pour les projets spéciaux.

8. Le Secrétaire général propose de répartir l'excédent budgétaire pour 2020 d'un montant de 346k€ comme suit :

- a. 146k€ au fonds de retraite interne
- b. 100k€ au fonds de réserve
- c. 100k€ au fonds pour les projets spéciaux.

Cette proposition a déjà été soumise à l'approbation des membres du Conseil de l'OHI par lettre circulaire (cf. référence G) et a reçu 23 votes, tous positifs, sans commentaire additionnel de la part des membres du Conseil.

## **Etat provisoire des comptes (mai 2021)**

9. Le comité restreint de la Commission des finances a examiné la situation financière actuelle, sur la base du rapport financier succinct mensuel du mois de mai 2021. Le Secrétaire général et Mme Fauchois ont présenté les états financiers actuels et ont précisé que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2021 progressaient de manière satisfaisante.

10. L'état actuel du paiement des contributions des Etats membres a été examiné. A la fin du mois de mai 2021, le taux recouvrement des contributions, avec un pourcentage de 63,40%, est inférieur à celui de l'année dernière (67,74%) et inférieur à la moyenne des cinq dernières années (66,62%). Trois Etats membres n'ont toujours pas payé leurs contributions pour 2019 et 2020 : Argentine, Iran et Iles Salomon. Trois Etats membres n'ont pas payé leurs contributions pour 2020 : Guyana, Seychelles et Trinité-et-Tobago. Le Liban est un nouvel Etat membre de l'OHI et sa contribution annuelle s'élève à 12 072,96 €.

## **Autres points**

11. Certains participants ont fait part de préoccupations quant à savoir si la situation financière de l'Organisation pourrait être affectée par la pandémie mondiale. Le Secrétaire général a confirmé cette préoccupation. Il a informé les participants que le Secrétariat surveille de près l'impact réel et possible sur tous les aspects des opérations du Secrétariat, y compris l'aspect financier. Il a réaffirmé que le Secrétariat maintiendra une approche conservatrice

dans les affaires budgétaires et agira de manière appropriée si la situation l'exige. Il a expliqué que l'OHI garde des fonds en réserve pour faire face à une situation de diminution des contributions reçues, pendant un temps limité. Il a également souligné que le bon fonctionnement du Secrétariat est sa principale priorité dans la désignation des éléments budgétaires.

### **Conclusions finales et prochaine réunion**

12. Le Secrétaire général a conclu qu'avec l'approbation des membres du Conseil (cf. référence G) comme rapportée sous le point 8, ainsi qu'avec l'aval du rapport du commissaire aux comptes (cf. référence F) par les participants à la réunion, toutes les conditions étaient à présent réunies pour publier le Rapport annuel pour 2020 tel qu'amendé.

13. Il a été convenu que le Secrétaire général continuera à suivre la situation compte tenu du paiement des contributions des Etats membres et qu'il convoquera une autre réunion du comité restreint de la Commissions des finances si l'évolution de la pandémie génère un impact sur la situation financière et sur le budget de l'OHI, dans le courant de l'année.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

**Diffusion** : Comité restreint de la Commission des finances

**Pour information** : Membres du Conseil de l'OHI